



Conseil Economique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/1998/SR.1
7 août 1998

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES
ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS

Cinquantième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1ère SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 3 août 1998, à 10 h 30

Président provisoire : M. BENGOA

Président : M. GUISSÉ

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

DÉCLARATION DE Mme ROBINSON, HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

ORGANISATION DES TRAVAUX

- a) ÉLECTION DU BUREAU
- b) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE TOUTES LES FORMES DE VIOLATION
DES DROITS DE L'HOMME DANS TOUTES LES RÉGIONS DU MONDE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la Sous-Commission seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.98-13501 (F)

La séance est ouverte à 11 heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la cinquantième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Il remercie la Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour sa présence à l'ouverture de la session et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : M. Wimala Goonesekere, Mme Hampson, M. Oloka-Onyango, M. Pinheiro, M. Ramishvili, M. Sik Yuen et M. Sorabjee.

2. Le président provisoire se dit honoré d'ouvrir cette session l'année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il regrette, cependant, que les droits de l'homme ne soient encore qu'une réalité lointaine pour nombre de personnes qui se tournent alors avec espoir vers les organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme mais souvent aussi avec beaucoup de scepticisme. Alors que la responsabilité de la Sous-Commission augmente, l'indépendance de ses membres est parfois remise en question. Il est donc essentiel que les débats et les actions de la Sous-Commission soient uniquement guidés par les principes de la Charte et que dans l'accomplissement de ses travaux, celle-ci en retrouve l'esprit initial.

3. Le phénomène de la mondialisation met aujourd'hui les droits de l'homme en péril aux niveaux local et national alors que leur universalité ne cesse d'être réaffirmée au niveau mondial. La mondialisation des marchés et des communications porte notamment atteinte au droit au travail et à la sécurité sociale, et le nombre de pauvres augmente. La Sous-Commission est l'instance appropriée pour réfléchir aux conséquences de la mondialisation en matière de droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée après la seconde guerre mondiale, premier exemple d'une violence à l'échelle mondiale; aujourd'hui, il s'agit d'autres formes de violence dirigées contre les individus, qu'il convient d'analyser et la Sous-Commission a un rôle important à jouer dans ce domaine. La mondialisation semble aller de pair avec le développement des institutions politiques démocratiques. De nombreux pays ont, ces dernières années, évolué vers des systèmes dans lesquels les autorités politiques sont élues par les citoyens, mais ces derniers ne participent pas véritablement à la vie politique et ces démocraties sont le théâtre de violations des droits de l'homme face auxquelles les mécanismes internationaux sont quelquefois inefficaces. Il semblerait que ces mécanismes ne fonctionnent que lorsque la démocratie n'existe plus et, paradoxalement, à condition que la situation de crise ne devienne pas incontrôlable. La tâche de la Sous-Commission en est d'autant plus délicate. Il est donc indispensable d'aborder la question des violations des droits de l'homme, au niveau national, avec créativité pour pouvoir intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

4. L'époque contemporaine est caractérisée par de grandes transformations sociales et culturelles. La mondialisation entraîne des phénomènes importants comme ceux des migrations internationales, des déplacements forcés et des travailleurs migrants, qui s'accompagnent de nouvelles formes de racisme et de xénophobie. La Sous-Commission doit être l'espace privilégié pour débattre de la réalité complexe et de la diversité du monde actuel en tenant compte des apports des autochtones, des minorités et des femmes.

5. A sa dernière session, la Commission des droits de l'homme a accueilli avec satisfaction les changements déjà apportés par la Sous-Commission à ses méthodes de travail. Il est indispensable de poursuivre les efforts en ce sens. En particulier, il est absolument nécessaire d'améliorer la qualité et la profondeur des débats lors de l'examen de chaque point de l'ordre du jour afin d'éviter les répétitions inutiles par la suite; il faudrait également consacrer le temps voulu à l'étude dans les documents établis pour chaque session; enfin, il faudrait débattre plus longuement des projets de résolution, de façon transparente, et en procédant à des consultations. La Sous-Commission devrait être un espace de liberté, un lieu privilégié de débats, de critiques et d'observations. Elle devrait travailler en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, avec les gouvernements et avec les organisations non gouvernementales.

6. Pour conclure, le Président provisoire souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, adresse ses vœux de prompt rétablissement à M. Hatano et M. Bossuyt qui, pour des raisons de santé, ne peuvent participer à la cinquantième session, et remercie enfin tous les experts de la confiance qu'ils lui ont témoignée durant la quarante-neuvième session et tout au long de l'année.

DÉCLARATION DE MME ROBINSON, HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

7. Mme ROBINSON (Haut-Commissaire aux droits de l'homme) se dit heureuse de prendre la parole pour la première fois à la Sous-Commission. Elle félicite M. Bengoa pour son engagement et la qualité de son travail et, notamment, pour l'accent mis sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités. Elle se propose de suivre de près les travaux de la Sous-Commission et d'assister de temps à autre aux séances; dans l'intervalle, ses collaborateurs ne manqueront pas de la tenir au courant du déroulement de la session. A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, il est important de diffuser le plus largement possible le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est le premier document énonçant des normes relatives aux droits de l'homme, politiques, sociaux, économiques et culturels.

8. Depuis décembre 1995, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme mène une vaste enquête sur les différentes versions existantes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et encourage l'établissement et la diffusion de nouvelles versions de ce document. A ce jour, 210 versions en langues locales et nationales ont été répertoriées ainsi que 60 autres versions sous d'autres formes, notamment en images et en braille, que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme met à la disposition du public. Le 10 décembre 1998, une nouvelle page contenant plus de 250 versions sera ouverte sur le site Web du Haut-Commissariat. Ce projet est réalisé en collaboration avec le Département de l'information de l'ONU, les centres d'information des Nations Unies dans le monde entier, l'UIT et de nombreuses ONG locales et nationales. Mme Robinson souligne l'importance de l'existence de versions dans des langues locales de la Déclaration des droits de l'homme. Une liste des versions disponibles est à la disposition des membres de la Sous-Commission intéressés.

9. La Sous-Commission joue un rôle particulier dans l'action en faveur des droits de l'homme dans la mesure où ses travaux sont axés sur la situation de tous ceux qui se sentent marginalisés et dont les droits ne sont pas respectés. Mme Robinson l'a ressenti tout particulièrement lors des manifestations culturelles organisées en plein air pour célébrer la Journée internationale des populations autochtones où, à travers la musique, les chants et les danses, les groupes demandaient que leurs droits soient reconnus, respectés et promus, ce qui est au coeur même des travaux de la Sous-Commission, auxquels elle se réjouit de participer.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- a) ÉLECTION DU BUREAU
- b) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour provisoire) (E/CN.4/Sub.2/1998/1 et Add.1)

Election du bureau

10. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE invite la Sous-Commission à proposer des candidats pour la présidence.

11. Après avoir remercié M. Bengoa de sa contribution aux travaux de la Sous-Commission en tant que président de la quarante-neuvième session, M. FAN GUOXIANG dit que le Groupe asiatique, dont c'était le tour de proposer un candidat à la présidence, avait proposé la candidature de M. Hatano. Or celui-ci n'étant pas en mesure, pour des raisons de santé, de participer aux travaux de la cinquantième session de la Sous-Commission, a suggéré que, à titre exceptionnel, l'on intervertisse les places et que le Groupe africain devance son tour et laisse le Groupe asiatique proposer un candidat à la session suivante.

12. Mme WARZAZI propose d'élire M. Guissé.

13. M. KHALIFA appuie cette proposition.

14. M. Guissé est élu président par acclamation.

15. M. Guissé prend la présidence.

16. Le PRÉSIDENT invite la Sous-Commission à proposer des candidats pour les fonctions de vice-président.

17. Mme DAES propose d'élire M. Weissbrodt.

18. M. YONG PARK propose d'élire M. Fan Guoxiang.

19. M. FIX-ZAMUDIO propose d'élire M. Alfonso Martinez.

20. MM. Weissbrodt, Fan Guoxiang et Alfonso Martinez sont élus vice-présidents par acclamation.

21. Le PRÉSIDENT invite la Sous-Commission à proposer des candidats pour le poste de rapporteur.

22. M. RAMISHVILI propose d'élire M. Maxim.

23. M. Maxim est élu rapporteur par acclamation.

24. Le PRÉSIDENT se dit très honoré, personnellement et en tant qu'Africain et Sénégalais, par son élection à la présidence de la cinquantième session de la Sous-Commission. Il remercie tout particulièrement ses collègues du Groupe africain, à qui il demande de l'aider dans sa lourde tâche. Le plaisir de présider la session qui s'ouvre est pour lui d'autant plus grand que cette session coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit bien d'une déclaration universelle, et non pas internationale comme le voulait le document initial, c'est-à-dire d'une déclaration des droits de tous les hommes et de toutes les femmes, quelles que soient leur couleur, leur langue, leur foi et leurs convictions. Cinq décennies de formulation et de tentative de mise en oeuvre de cette Déclaration ont permis de constater que la paix, le développement économique et les droits de l'homme constituent un ensemble fonctionnel ne pouvant souffrir la paralysie d'un seul de ces éléments. D'essence individuelle, les droits de l'homme sont d'application collective et ne peuvent s'exercer que dans une société démocratique organisée en Etat de droit. En effet, seul un Etat de droit au sens réel du terme peut établir les cadres juridique et économique susceptibles de permettre aux individus d'exercer leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

25. Dans son unicité, la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre et illustre le pluralisme et la diversité universels. Les dispositions qu'elle contient ont été incorporées dans les lois fondamentales de tous les pays. Bien compris et justement interprétés, les droits de l'homme ne sont étrangers à aucune culture et sont inhérents à toutes les nations et c'est leur universalité qui fait leur force. L'appel que lançait il y a près de 500 ans l'imam Ali au Gouverneur d'Egypte, lui enjoignant de régner avec clémence et tolérance sur ses sujets - ses "égaux devant le Créateur" - est plus que jamais d'actualité. Ce n'est que lorsque chacun comprendra et permettra à l'autre de réaliser ses droits qu'il sera possible d'espérer voir les droits de l'homme devenir réalité. Ainsi que le rappelait en novembre 1997 Mme Robinson, "les droits de l'homme nous appartiennent... nous sommes tous les gardiens de ces normes". Saluant l'inlassable dévouement de Mme Robinson à la cause des droits de l'homme, le Président l'assure de l'entier soutien de la Sous-Commission.

26. A l'aube du nouveau millénaire, si l'on veut assurer la survie de l'espèce humaine, il faut proposer des mesures concrètes et agir résolument, sans égoïsme, sans inaction coupable et sans faiblesse pour assurer la réalisation de tous les droits de l'homme et vaincre, dans la solidarité, la tolérance et le respect de la différence de l'autre, tous les maux qui portent atteinte à la dignité de l'être humain. Le Président convie à cette tâche toutes les bonnes volontés.

Adoption de l'ordre du jour

27. Mme WARZAZI dit que le libellé en anglais du point 5 de l'ordre du jour provisoire : "the implementation of the human rights of women" ne lui paraît pas satisfaisant. Il risque en effet de donner à penser que les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes. La Sous-Commission devrait donc réfléchir sérieusement à ce problème.

28. M. PARK fait observer que dans sa résolution 1998/28, la Commission des droits de l'homme a demandé à la Sous-Commission de ne pas tenir plus de 30 séances publiques à sa cinquantième session. On rappellera à ce propos qu'à sa quarante-neuvième session la Sous-Commission avait dû tenir 38 séances pour examiner les 13 points et les 25 sous-points de son ordre du jour. Or l'ordre du jour provisoire de la présente session ne compte pas moins de 14 points et de 28 sous-points.

29. Il convient également de rappeler que dans sa résolution 1998/32, la Commission a prié la Sous-Commission de reconsidérer sa recommandation concernant la nomination d'un Rapporteur spécial sur la privatisation des prisons (point 9 e) de l'ordre du jour provisoire). La Commission a également formulé une demande identique en ce qui concerne la question des droits de l'homme et des progrès de la science et de la technique (point 12 b) iv)).

30. A la lumière de ces demandes, M. Park propose à la Sous-Commission de renvoyer l'examen des points 9 d) (la justice pour mineurs), 9 e) (privatisation des prisons) et 12 b) iv) (les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique) à une session à laquelle participeront les rapporteurs spéciaux chargés d'étudier ces questions.

31. Par ailleurs, M. Park propose à la Sous-Commission de n'examiner que tous les deux ans certains points de l'ordre du jour tels que le point 4 a) (l'ordre économique international et la promotion des droits de l'homme) et le point 12 b) (examen des faits nouveaux en rapport avec des recommandations et des décisions), à partir de 1999 ou 2000.

32. M. RAMISHVILI dit que pour plus de clarté, le point 5 de l'ordre du jour pourrait s'intituler "l'égalité des droits entre les hommes et les femmes" ou encore "la discrimination à l'égard des femmes".

33. M. JOINET note qu'en français, l'intitulé du point 5 de l'ordre du jour provisoire : "la réalisation des droits de la personne humaine en ce qui concerne les femmes" lui paraît tout à fait acceptable et qu'en l'occurrence, c'est peut-être la version anglaise qui devrait être alignée sur la version française.

34. S'agissant des propositions de M. Park, M. Joinet estime lui aussi que la Sous-Commission ne devrait pas examiner la question de la justice pour mineurs (point 9 d)), qui a déjà fait l'objet de nombreux séminaires et études y compris dans le cadre de la Sous-Commission. S'agissant du point 9 e) de l'ordre du jour provisoire, M. Joinet soutient la proposition formulée par M. Park.

35. M. ALFONSO MARTINEZ dit que le point 5 de l'ordre du jour provisoire doit être libellé de façon à faire apparaître clairement l'objectif visé par la Sous-Commission, à savoir la réalisation effective de tous les droits de l'homme en ce qui concerne les femmes.
36. S'agissant des propositions de M. Park, il convient de souligner que dans sa résolution 1998/32, la Commission ne demande pas à la Sous-Commission d'abandonner l'examen de la question de la privatisation des prisons mais uniquement de reconsidérer sa recommandation concernant la nomination d'un Rapporteur spécial sur cette question. D'une manière générale, la Sous-Commission ne devrait pas décider à la hâte de supprimer certains points de l'ordre du jour.
37. Mme WARZAZI ne pense pas qu'il soit possible de n'examiner que tous les deux ans le point intitulé "Examen des faits nouveaux en rapport avec des recommandations et des décisions" (point 12 b) de l'ordre du jour provisoire) car il s'agit en fait d'une mise à jour annuelle. Quant à la question des droits de l'homme et des progrès de la science et de la technique (point 12 b) iv) de l'ordre du jour), elle est, à son avis, très importante et mériterait donc d'être examinée tous les ans. Enfin, Mme Warzazi ne voit pas en quoi il pourrait être utile de différer l'examen du point 9 d) (la justice pour mineurs).
38. M. SORABJEE partage l'avis de M. Alfonso Martinez et Mme Warzazi. Il n'est pas opportun à ce stade de supprimer un point quel qu'il soit de l'ordre du jour ou d'en reporter l'examen à une date ultérieure. Ce n'est que lors de l'examen de chacun des points considérés, par exemple du point 9 b) et sur la base des renseignements dont elle disposera que la Sous-Commission pourra prendre la décision qui s'impose. En sa qualité de nouveau membre, M. Sorabjee tient à dire combien il se réjouit de faire partie des membres de la Sous-Commission. Il félicite M. Guissé pour son élection à la présidence de la cinquantième session et remercie également la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Robinson, du vif intérêt qu'elle manifeste pour les travaux de la Sous-Commission et pour les encouragements qu'elle a adressés à ses membres.
39. M. EIDE pense aussi comme M. Sorabjee, qu'il vaut mieux attendre pour prendre une décision au sujet des propositions de M. Park, le moment où les points considérés seront examinés. Il propose que la Sous-Commission passe à l'adoption de l'ordre du jour sous réserve de la modification proposée par Mme Warzazi concernant l'expression en anglais "Human Rights of Women".
40. M. ALFONSO MARTINEZ souscrit à la proposition de M. Eide car c'est la solution la plus rationnelle et lance un appel à M. Park pour qu'il reconsidère sa position.
41. M. PARK précise qu'en proposant de supprimer certains points ou sous-points de l'ordre du jour, il ne cherchait qu'à permettre à la Sous-Commission de consacrer plus de temps au débat de fond sur les points essentiels. Il n'insistera pas cependant et se dit disposé à formuler ses vues au cours de la session lors de l'examen des points mentionnés.

42. M. JOINET dit qu'il est en effet plus sage d'adopter l'ordre du jour tel quel. A propos de deux des points évoqués par M. Park, soit la justice pour mineurs (9 d)) et les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique (12 b) iv)), il insiste sur la nécessité d'établir une compilation de toutes les études qui ont été faites par la Sous-Commission elle-même ou par d'autres organes et institutions sur ces deux sujets pour éviter tout double emploi et gagner en efficacité.

43. Mme WARZAZI propose formellement que la Sous-Commission adopte l'ordre du jour.

44. L'ordre du jour provisoire est adopté.

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE TOUTES LES FORMES DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS TOUTES LES REGIONS DU MONDE

45. Le PRÉSIDENT rappelle que, par sa décision 1994/103, la Sous-Commission a décidé d'observer, au début de chacune de ses sessions, une minute de silence en hommage aux victimes de toutes les formes de violation des droits de l'homme dans toutes les régions du monde.

46. Les membres de la Sous-Commission observent une minute de silence en hommage aux victimes de toutes les formes de violation des droits de l'homme dans toutes les régions du monde.

47. Le PRÉSIDENT indique que le bureau se réunira pour établir un plan de travail. La Sous-Commission sera informée des recommandations qui seront formulées pour lui permettre de prendre les décisions nécessaires en vue d'organiser comme il convient ses travaux durant la cinquantième session.

48. M. LEBAKINE (Secrétaire de la Sous-Commission), présentant un état de la documentation de la session, dit que la plupart des documents prévus sont déjà disponibles ou sont en cours de traduction et de reproduction à l'exception du rapport final de M. Alfonso Martinez présenté avec retard, qui sera donc distribué sous forme offset uniquement ainsi que du document de travail sur les armes de destruction massive et du rapport sur les droits de l'homme et le terrorisme qui devaient être établis par Mme Forero Ucros et Mme Koufa respectivement, et qui n'ont pas été soumis. On trouvera des explications concernant le rapport de Mme Koufa dans la note du secrétariat publiée sous la cote E/CN.4/Sub.2/1998/24.

La séance est levée à 12 h 45.
